

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAQUE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7426 SÉANCE DU 21 août 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

**CRÉATION DE L'IMAGE DE MARQUE
DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Attendu la résolution #6194 du 30 août 2010 adoptant les nouvelles armoiries de la Nation huronne-wendat;

Attendu la volonté du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), exprimée dans la planification stratégique 2021-2025 de développer une culture et une expertise en communication dans la fonction publique;

Attendu que le CNHW souhaite diviser les rôles et les responsabilités entre les élus et l'administration;

Attendu que le CNHW souhaite améliorer les communications externes à la population et à ses partenaires.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial William Romain, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7426 SÉANCE DU 21 août 2023

**CRÉATION DE L'IMAGE DE MARQUE
DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat se dote d'une image de marque distincte des armoiries, et ce, pour les communications qui émanent de l'administration publique;
- **Que** les armoiries adoptées le 30 août 2010 soient, à compter de l'adoption de la présente résolution, utilisées uniquement dans les communications qui émanent du Bureau du Grand Chef, sur les drapeaux et sur les bâtiments officiels (détails en annexe);
- **Que** la responsabilité de l'application de la charte graphique de l'image de marque administrative, de même que la responsabilité de la mise à jour, lorsque nécessaire, soient déléguées à la direction des Ressources humaines et des Communications.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 22 août 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND